

PIÈCE JOINTE
Fiche d'information des autorités fédérales (AFFI)
La réponse doit nous parvenir par courriel d'ici le 26 août 2020 à :
iaac.wasamac.aeic@canada.ca

Projet minier aurifère Wasamac – Corporation Aurifère Monarques
Dossier de l'Agence: 005759

| | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ministère/organisme | Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) |
| Personne-ressource principale | Denise Gareau |
| Adresse complète | 22 rue Eddy, Gatineau QC |
| Courriel | CFC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.SWC@cfc-swc.gc.ca |
| Téléphone | 819-938-1132 |
| Autres personnes-ressources | Debbie Gray/Catherine Adams |

-
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en oeuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

FEGC ne détient aucun pouvoir, fonction ou devoir réglementaires

2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet? Veuillez préciser s'il y a lieu.

FEGC possède une expertise dans l'application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et intersectionnelle ainsi que dans l'information relative à la violence fondée sur le sexe.

3. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

N/A

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet.)

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue de la mission et des domaines d'expertise de votre ministère ou organisme, quels sont les enjeux qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise?

Pour chacun des enjeux soulevés, veuillez fournir un résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Veillez voir pièce jointe

Denise Gareau

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Directrice ACS+, Direction générale des politiques et relations extérieures
Femmes et Égalité des genres Canada

Titre de l'intervenant

Signature

Le 26 août, 2020

Date

Fiche d'information des autorités fédérales (AFFI) - les enjeux potentiels

Projet minier aurifère Wasamac – Corporation Aurifère Monarques
Dossier de l'Agence: 005759

Introduction

Corporation Aurifère Monarques propose la construction, l'exploitation, la désaffectation et la fermeture d'une mine aurifère souterraine, située à environ 15 kilomètres du centre-ville de Rouyn-Noranda dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue au Québec. Tel qu'il est proposé, le projet minier aurifère Wasamac aurait une durée de vie de 11 ans et une capacité de production de minerai de 6053 tonnes par jour. Le projet comprendrait l'exploitation d'une mine souterraine, l'implantation d'une usine de traitement du minerai et d'infrastructures connexes, la mise en place d'infrastructures souterraines dédiées au transport du minerai et du stérile ainsi que des aires d'accumulation de stériles, de résidus et de mort-terrain. Le promoteur évalue la possibilité d'acheminer le minerai par voie ferroviaire afin de le traiter dans une usine en Ontario, comme solution de rechange à la construction d'une usine de traitement au Québec. La construction du projet devrait commencer au quatrième trimestre 2023.

Les industries extractives, y compris les projets d'exploitation aurifère, ont des impacts différents sur les femmes, les hommes et divers individus et groupes. Cela peut affecter les opportunités d'emploi, l'accès aux revenus, aux compensations ou aux avantages sociaux et l'expansion des investissements dans la communauté locale; aux rôles décisionnels quant aux nouvelles innovations et technologies; ainsi qu'à la disponibilité des services et programmes qui reflètent la perspective, les connaissances et l'expérience des individus et des communautés. Il est important d'essayer de comprendre ces impacts et de déterminer si des mesures d'atténuation sont nécessaires.

Voici les principaux domaines/questions suggérés par le Ministère pour les femmes et l'égalité des genres pour que le promoteur envisage d'utiliser une analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour comprendre les impacts différentiels des industries extractives sur diverses populations dans ce contexte particulier.

Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) ?

L'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de personnes — femmes, hommes ou personnes de diverses identités de genre. L'identité d'un individu est déterminée par une multitude de facteurs, en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap. D'où l'ajout du mot « plus », met l'accent sur le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent. Lorsque seuls les impacts sur les hommes et les femmes sont pris en compte, il existe un risque de ne pas tenir compte de manière adéquate des diverses expériences. L'ACS+ doit permettre d'informer l'initiative tout au long du processus de son cycle de vie, de l'identification du problème / de l'opportunité jusqu'à l'évaluation des impacts du projet. L'ACS+ est une partie intégrante de toute stratégie de création d'initiatives inclusives, car elle contribue à améliorer la prévisibilité des résultats et à minimiser les conséquences involontaires.

La réalisation d'une ACS+ d'une initiative peut révéler des impacts différentiels ou des obstacles imprévus, ce qui incite à l'élaboration de stratégies d'atténuation qui vise à renforcer l'initiative, contribuant ainsi à promouvoir l'équité. De même, des considérations d'équité devraient être utilisées tout au long de la conception et de la mise en œuvre du processus d'engagement pour garantir l'inclusivité. Par exemple, il faut prêter attention aux groupes qui ont été sous-représentés dans la recherche et la pratique en matière d'évaluation d'impact et de développement des ressources, comme les femmes et les personnes vivant avec un handicap, les immigrants récents, entre autres.

Une analyse éclairée de l'ACS+ doit intégrer les éléments suivants:

- Une description de qui fait quoi, qui a quoi, qui décide et comment les valeurs sont définies ;
- L'examen de l'environnement social, juridique et économique plus large dans lequel les règles, normes et routines dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales (par exemple, lois, politiques, structure de prise de décision, structures familiales, etc.) et les systèmes de pouvoir (par exemple, colonisation, sexisme, racisme, etc.) deviennent des obstacles pour certains individus ou groupes;
- Évaluation des facteurs intersectionnels, dans le but d'identifier et de comprendre la réalité des personnes les plus marginalisées en raison du chevauchement des facteurs d'identité, par ex. les impacts du projet non seulement sur les femmes, mais aussi sur les femmes vivant avec un handicap ou les hommes plus âgés;
- L'identification d'impacts potentiels, y compris ceux qui seraient involontaires, sur divers individus ou groupes ;
- Donner un portrait de comment un projet peut renforcer et/ou remettre en question les inégalités existantes; et ;
- L'Étude de la répartition des répercussions positives ainsi que la façon dont les différentes populations profiteront de ces bénéfices.

Ces dynamiques ne sont pas toujours faciles à identifier; par conséquent, une ACS+ complète devrait inclure plusieurs stratégies, telles que l'examen des données désagrégées et des études / documents pertinents pour créer un diagnostic de l'environnement actuel. L'analyse doit porter non seulement sur la démographie, mais aussi sur les conditions socio-économiques et les tendances culturelles afin d'obtenir une analyse spécifique au contexte. Les causes et conditions sous-jacentes se trouvent le plus souvent dans les institutions de la société - y compris la famille, la communauté et l'État. Une analyse institutionnelle chercherait à identifier les facteurs plus larges qui contribuent à l'inégalité entre les genres, y compris un aperçu du cadre juridique, à la fois informel et formel, comme les lois et politiques du travail pertinentes, la recherche de dispositions garantissant l'égalité devant la loi. L'analyse doit également être complétée par des informations qualitatives qui peuvent être générées par la mobilisation en mettant l'accent sur les groupes qui ne s'engageraient pas activement seuls, en s'appuyant sur des approches participatives et ethnographiques.

Si nécessaire, l'étude d'impact pourrait inclure des informations sur l'effort explicite qui sera fait pour identifier les activités et les investissements visant à réduire les écarts entre les genres et autres disparités. Le promoteur du projet pourrait y inclure comment il prévoit de surveiller les impacts du projet sur des populations spécifiques. L'objectif est de révéler les inégalités et de concevoir des stratégies d'atténuation. Des informations supplémentaires sur l'ACS+ et l'analyse de la diversité sont disponibles à l'adresse suivante: <https://cfc-swc.gc.ca/gba-acis/index-fr.html>.

Documenter le contexte – études de base

Au fur et à mesure que le promoteur prépare l'étude d'impact, il serait nécessaire de documenter les informations de base sur la communauté potentiellement touchée par le projet. Cela comprendrait des données de base et une analyse de genre en ce qui concerne les impacts sociaux, économiques et sanitaires, tels que le genre et la pauvreté, la division du travail, la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport aux indicateurs clés (comme l'alphabétisation, la participation dans les politiques, etc.). Les informations devraient faire ressortir les différences entre les genres et les disparités d'un problème ou d'une question fondamentale, démontrant que certains groupes sont confrontés à des barrières et des risques différents ou distincts ou plus élevés que d'autres groupes. L'analyse doit aller au-delà de la description (par exemple, le pourcentage de personnes à faible revenu) pour poser des questions critiques sur les normes, les rôles et les relations de genre et comment ceux-ci influencent les relations de pouvoir sexospécifiques (par exemple, qui a quoi, qui fait quoi, etc.) dans un contexte particulier. Il devrait également démontrer les liens entre l'environnement économique et juridique où les normes et les règles dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales deviennent des obstacles pour certains groupes (par exemple, des problèmes historiques ou contextuels qui expliquent un accès limité aux opportunités pour certains groupes).

Données désagrégées insuffisantes

Un aperçu détaillé du ou des sous-populations ciblées et du contexte local serait nécessaire dans l'étude d'impact. Cela permettrait d'identifier clairement les segments de la population qui bénéficieront ou subiront des répercussions négatives par le projet. Par exemple, le site du projet est situé à 15 kilomètres à l'ouest de Rouyn-Noranda, dans la région Abitibi-Témiscamingue au Québec. La description initiale du projet décrit les communautés dans un rayon de cinq kilomètres du projet, ainsi que les communautés autochtones les plus proches. Dans la description initiale du projet, il y a également un engagement à consulter les peuples autochtones, mais aucun détail sur le sexe / genre et l'âge de ces populations n'a été fourni. Cela peut mener à une hypothèse inexacte de l'homogénéité de la population et conduire à la conclusion que tous les individus de ces communautés peuvent être touchés de la même manière. Les informations doivent être ventilées au minimum par sexe, âge et origine ethnique. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées pour inclure également des informations telles que l'impact sur les sous-groupes de la zone d'influence du projet, tel que les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, les personnes sous-employées ou au chômage, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et les groupes vulnérables. Des informations de base désagrégées seront essentielles dans l'étude d'impact pour suivre les changements au cours du cycle de vie du projet et pour fournir un point de référence afin d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. L'extraction de ces données implique normalement la consultation d'un éventail de sources, telles que les statistiques gouvernementales, les rapports administratifs ou les études antérieures. S'il existe des lacunes dans les données, cela devrait être mentionné dès le départ dans l'étude d'impact et des mesures supplémentaires devraient être prises pour combler les lacunes d'information. Par exemple, bien qu'il y ait une augmentation de la participation au recensement des communautés autochtones, l'information peut ne pas toujours être disponible ou partagée.

Les informations quantitatives, y compris les données sensibles au genre, devraient également être complétées par des informations qualitatives issues d'études ou de consultations et de diverses sources. Par exemple, l'étude d'impact devrait fournir un profil détaillé des conditions socio-économiques des ménages et des communautés susceptibles d'être touchés par le projet, dans la mesure du possible.

Mobilisation du public et prise de décision

Les consultations avec divers groupes et individus, y compris des résidents et des groupes autochtones, sont un élément important du processus d'ACS+. La description initiale du projet décrit le plan de mobilisation qui comprend un résumé de toutes les missions menées à ce jour et décrit la mobilisation prévue au cours de la phase de mobilisation initiale. Il identifie plusieurs groupes autochtones qui pourraient être touchés par le projet en fonction des activités préliminaires de mobilisation. Des détails supplémentaires sont nécessaires sur la nature des activités de consultation et de mobilisation (par exemple, entrevues, groupes de discussion, réunions, etc.) et les participants requis dans le plan de mobilisation pour garantir des processus transparents et inclusifs. Les entreprises ne parviennent souvent pas à consulter de manière adéquate les femmes ou divers groupes lors de la négociation d'accords d'accès à la terre, de compensation ou de partage des bénéfices. En outre, la langue et les matériels d'information devraient être accessibles à tous. Si elle n'est pas correctement consultée, cela peut affaiblir et désavantager des individus et des groupes, et peut également miner les structures de prise de décision traditionnelles. Les communautés ont également des conditions sociales, économiques et politiques et des spécificités culturelles différentes qui se combinent de différentes manières pour permettre ou limiter l'action et le leadership des femmes. Il est important de comprendre les processus de prise de décision et les capacités des individus ou des groupes dans la zone locale - non seulement qui, mais aussi les différents types de décisions que les gens prennent, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. En outre, l'étude d'impact peut vouloir comprendre les capacités de prise de décision des gens concernant le développement dans la communauté, en particulier sur l'utilisation des ressources. De même, si des routes et des trottoirs pavés et bien éclairés peuvent améliorer la sécurité et la mobilité des femmes, ces groupes n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs

besoins et leurs priorités. Une étude d'impact peut fournir des informations sur la manière dont le projet entend soutenir la participation culturellement sensible des femmes et de divers groupes à la prise de décision.

Besoins sociaux et bien-être

L'étude d'impact devrait également inclure des informations sur ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation ou de consultation sur les besoins sociaux et le bien-être. L'inclusion de diverses perspectives dans les processus de mobilisation et de consultation favorise l'identification des différents besoins, en particulier en ce qui concerne les besoins sociaux tels que la santé ou les services sociaux. Par exemple, lorsque des obstacles sont identifiés à la participation des femmes, comme le manque de services de garde d'enfants, des mesures peuvent être envisagées pour fournir des services de garde d'enfants ou créer des espaces adaptés aux enfants pendant les réunions. De même, il y a des cas où les hommes trouvent un emploi dans des projets d'extraction et retirent leur travail des activités traditionnelles de subsistance, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage, ce qui peut créer - et exacerber les inégalités existantes entre les sexes dans les communautés.

Les problèmes soulevés dans la description initiale du projet comprennent les impacts potentiels sur la santé, les conditions sociales et économiques. L'étude d'impact devra également démontrer comment l'engagement des membres de la communauté permet de garantir que les besoins spécifiques des hommes, des femmes et des divers groupes de personnes sont compris (par exemple, les besoins différenciels des femmes peuvent être liés à des conditions biologiques telles que l'hygiène menstruelle ou les besoins liés à la grossesse). Sur la base de la description initiale du projet, le projet prévoit un effectif de construction de 400 personnes. L'afflux de population pendant la construction de l'installation pourrait réduire l'accès aux services qui répondent aux besoins spécifiques des personnes et, en fin de compte, restreindre leurs options et compromettre potentiellement leur santé. Certains groupes peuvent être plus touchés que d'autres par la demande accrue de services communautaires.

De même, l'étude d'impact devrait déterminer si elle contribuera à produire des impacts sociaux positifs grâce à des infrastructures durables et à des améliorations de la qualité des services. Par exemple, l'étude pourrait bénéficier de l'analyse d'impacts potentiels sur les conditions sociales et tout autre impact potentiel sur la qualité de vie des communautés à la suite du projet. Pour illustrer, lorsque les centres de santé voient des améliorations à leur infrastructure et dans la prestation de services, cela pourrait avoir des bénéfices pour les femmes, les hommes et les populations diverses doivent être inclus dans l'étude d'impact.

Accès et contrôle des ressources

L'accès et le contrôle des ressources concernent à la fois la disponibilité des ressources et les avantages qui découlent de l'utilisation de ces ressources. L'industrie extractive offre moins de possibilités pour les femmes que les hommes en ce qui a trait à l'éducation et la formation de participation économique, et une représentation moins diversifiée dans les conseils d'administration des entreprises. Le promoteur du projet peut donc souhaiter inclure dans l'étude d'impact des informations sur la manière, dont l'accès et l'utilisation des ressources, telles que l'éducation, l'information et les services, sera touché par la mise en œuvre des projets proposés. L'étude d'impact doit expliquer comment le promoteur prévoit de mettre en œuvre les politiques et la planification locales en matière d'emploi, tout en utilisant les compétences locales et en soutenant les initiatives locales.

Pour que le projet soit durable et inclusif, l'étude d'impact peut vouloir identifier les ressources dans la communauté, puis comprendre qui accède à ces ressources. Par exemple, si les moyens de subsistance traditionnels sont affectés et que les femmes ne peuvent pas accéder à l'emploi en raison de pénuries d'expertise, le projet peut envisager des moyens de soutenir l'emploi des femmes

dans l'industrie extractive ou de recruter des entreprises appartenant à des femmes locales et/ou autochtones dans la chaîne d'approvisionnement.

De plus, pour comprendre les contraintes et les barrières auxquelles font face certains individus ou groupes dans l'accès et l'utilisation des ressources, l'étude d'impact doit décrire les normes sociales et les structures de pouvoir social plus larges, telle que les cadres juridiques qui peuvent avoir un impact sur les femmes, les hommes et divers groupes afin que les avantages des opportunités du secteur de l'industrie extractive puissent être partagés de manière égale.

Opportunités économiques

Les opportunités économiques et l'accès aux avantages financiers des projets d'exploitation aurifère sont souvent limités pour les femmes et pour divers groupes. De plus, l'étude d'impact doit décrire si le projet générera des avantages et des opportunités significatifs pour les communautés locales, telles des opportunités d'emploi ou d'entrepreneuriat pour les femmes dans le secteur. Il devrait également décrire les taux d'emploi dans la région et décrire le niveau ou la nature du chômage dans la région (par exemple, les personnes à faible niveau d'éducation, les secteurs spécifiques).

Au fur et à mesure que le promoteur du projet élabore l'étude d'impact, des informations devraient être incluses sur la façon dont les femmes et les hommes et divers groupes de personnes sont employés soit comme salariés sur le marché du travail, y compris dans les professions de subsistance coutumières. Cela est particulièrement pertinent pour les communautés autochtones où la «pluriactivité» caractérise souvent les revenus des ménages. Le promoteur pourrait souhaiter inclure des informations sur le potentiel du projet d'accroître l'emploi des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur et des travailleurs locaux en général. Le promoteur pourrait peut-être identifier les mesures qui seront prises pour soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention de ces travailleurs. Les informations sur les possibilités de formation qui seront mises à la disposition des travailleurs potentiels peuvent également être pertinentes. Cela pourrait inclure une collaboration avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir une formation ciblée à ces populations. Des mesures liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création d'incitations ou de critères favorisant les fournisseurs locaux. Il pourrait également y avoir des considérations sur la manière dont le projet peut avoir des implications positives sur l'économie locale plus largement. Cela peut inclure, par exemple, en ce qui concerne l'approvisionnement en nourriture, l'hébergement ou potentiellement, l'achat de matériaux de construction. Le promoteur peut également souhaiter décrire dans l'étude d'impact ses propres plans de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la diversité et l'inclusion.

La violence fondée sur le sexe

Dans certains cas, les projets du secteur des industries extractives peuvent générer et entraîner une augmentation de la migration et de l'afflux de travailleurs de passage. Dans la plupart des cas, les hommes restent surreprésentés dans les industries extractives. La description initiale du projet n'identifie pas la sécurité ou les risques potentiels dus à l'augmentation du trafic et des activités industrielles. L'étude d'impact doit identifier et évaluer les problèmes potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) (harcèlement sexuel, violence contre les femmes, traite des personnes, etc.). L'étude d'impact devra explorer ces problèmes potentiels et les risques accrus tels que la VFS, qui peuvent faire en sorte que les femmes se sentent moins en sécurité chez elles et dans leur communauté. L'étude d'impact devra identifier les groupes vulnérables spécifiques parmi les femmes (par exemple, les femmes autochtones, les jeunes femmes) qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par ces risques en lien avec la santé et la sécurité, y compris l'intimidation et la discrimination. Des risques et des impacts négatifs peuvent également être subis par des groupes qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le projet.

La VFS est un problème persistant dans toutes les sociétés et devrait être explorée dans l'évaluation, par exemple, pour s'assurer que le promoteur et les entrepreneurs du chantier prennent des mesures pour prévenir le harcèlement et la violence sexuels. L'étude d'impact doit inclure un

aperçu du cadre juridique, tel que les lois du travail pertinentes et les politiques liées à la VFS. Par exemple, les lois canadiennes sur la violence conjugale et les juridictions pour s'attaquer aux problèmes diffèrent d'une province à l'autre. Au Québec, les lois sur la violence et le harcèlement au travail se limitent au harcèlement psychologique, mais la définition est suffisamment large pour inclure la plupart des formes de harcèlement. L'étude d'impact devrait également envisager des mesures d'atténuation, le cas échéant, telles que des programmes visant à soutenir la sûreté et la sécurité des personnes, y compris des codes de conduite et des programmes visant à impliquer les hommes en tant qu'agents du changement - l'un des aspects les plus difficiles de la promotion de l'égalité des sexes. L'infrastructure et les locaux temporaires nécessaires pendant la construction, comme les camps de travailleurs, devraient comprendre des dortoirs et des toilettes qui sont des espaces de sécurité pour tous les travailleurs. Si cela s'avère pertinent, le promoteur doit inclure des informations de base sur la VBG dans les communautés touchées dans l'étude d'impact et la manière dont les interventions du projet peuvent avoir un impact involontaire ou un risque accru sur le VFS.

Conclusion

Bien que l'ACS+ devrait être intégrée dans l'étude d'impact et l'analyse d'impact, une section spécifique qui résume les principaux problèmes et identifie les mesures d'atténuation pour résoudre ces problèmes peut être utile, car elle aide à former la base d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS+. Il est recommandé que les questions clés et les mesures pratiques soient classées par ordre de priorité, plutôt que d'élaborer une liste exhaustive qui pourrait ne pas être réaliste à mettre en œuvre. Soutenir ces actions clés avec des indicateurs de succès et un suivi régulier des progrès permet également d'institutionnaliser l'égalité des sexes et l'inclusion dans la gestion du projet.